

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté  
française du 3 mai 2017 portant désignation des membres  
du Conseil de recours contre les décisions de refus d'octroi  
du Certificat d'Etudes de Base au terme de l'enseignement  
primaire**

**A.Gt 10-07-2019**

**M.B. 20-08-2019**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 2 juin 2006 relatif à l'évaluation externe des acquis des élèves de l'enseignement obligatoire et au Certificat d'Etudes de Base au terme de l'enseignement primaire ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 mai 2007 relatif à l'organisation et au fonctionnement du Conseil de recours contre les décisions de refus d'octroi du Certificat d'Etudes de Base au terme de l'enseignement primaire ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 3 mai 2017 portant désignation des membres du Conseil de recours contre les décisions de refus d'octroi du Certificat d'Etudes de Base au terme de l'enseignement primaire ;

Considérant la proposition de la Commission de pilotage, du 21 juin 2019 ;

Sur la proposition de la Ministre de l'Education ;

Après délibération,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - A l'article 1<sup>er</sup>, 1<sup>o</sup>, de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 3 mai 2017 relatif à la composition du Conseil de recours contre les décisions de refus d'octroi du Certificat d'Etudes de Base au terme de l'enseignement primaire, les mots «Martine VARRIALE» sont remplacés par les mots «Martine QUINTILL» et les mots «Yvette VANDENBOSCH» sont remplacés par les mots «Brigitte LANGLOIS».

**Article 2.** - A l'article 1<sup>er</sup>, 2<sup>o</sup>, du même arrêté, les mots «Isabelle DENYS» sont remplacés par les mots «Laurent JADIN» et les mots «Véronique PECTOR» sont remplacés par les mots «Nathalie SCARDINA».

**Article 3.** - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

**Article 4.** - Le Ministre ayant l'enseignement obligatoire dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 10 juillet 2019.

Le Ministre-Président, en charge de l'Egalité des chances et des Droits des femmes,

R. DEMOTTE

La Ministre de l'Education,

